Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_04-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	18
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	26 janvier 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	2 février 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, Mme FOLL Corinne, Mme CICI Rose-Anne, M. DERVILLE Pascal, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme MICHEL Sophie, Mme POIRIER Aude, M. PITEL Philippe, M. STEPHAN Benoît, Mme BUSNOUF Dominique, M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. LEPIVERT Jean-Michel, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. CHESNAIS Yves, Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie. M. BOUCHAUDON Raphaël, M. FERRY- WILCKZECK Thomas.

Absents excusés : M. PARMENTELOT Marc, M. JASLET Nicolas, Mme POTIN Annie.

Absents non excusés : M. PALLAN Clément, M. GOLIVET Jacques.

Pouvoirs : M. PARMENTELOT Marc à Mme GUILBERT Karine, Mme POTIN Annie à M. BOUCHAUDON Raphaël, M. JASLET Nicolas à M. LEPIVERT Jean-Michel.

Présidente : Madame FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Madame Frédérique GAUDIOSO

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_04-DE

2026-04 : Répartition des recettes des amendes de police (Dotation 2025- Programme 2026) : présentation des opérations

Rapporteur : Madame la Maire

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil Départemental répartit le produit des amendes de police entre les communes pour le financement de projets répondant à une démarche de sécurité routière.

A ce titre, il est proposé de solliciter une aide pour les travaux d'aménagements et de sécurisation de la pratique cyclable et du cheminement piéton aux abords du giratoire du Moulin, ainsi que le passage en zone 30 et la mise en place du système de priorité à droite dans le centre-bourg de la commune.

Les objectifs de ces travaux d'aménagements sont doubles :

- La sécurisation de la pratique cyclable et du cheminement piéton par :
  - La création de voies vertes et d'une signalétique adaptée ;
  - La création de passages piétons adéquats ;
  - Passage en zone 30 et mise en place de priorités à droite.

Vu les articles R2334-10,11 et 12 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De solliciter :

- L'attribution d'une subvention pour l'opération citée ci-dessus auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police (Dotation 2025 – Programme 2026).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

